

La société de la Grande Harmonie donnera lundi prochain, à 8 heures, dans son local habituel, une soirée bachique dont voici le programme :

- PREMIÈRE PARTIE.
1. Ouverture de la M<sup>e</sup> daïlle d'or GRANDE HARMONIE.
  2. Romance par M. DEGRAVE.
  3. Solo de Saxophone par M. FOURNIER.
  4. Romance par M. SWENNEN.
  5. Solo de clarinette par M. HENNEBOIS.
  6. Chansonnette par M. FORT-DEVIENNE
- DEUXIÈME PARTIE.
1. Fantaisie sur le Voyage en Chine GRANDE HARMONIE.
  2. Romance par M. SWENNEN.
  3. Solo de violon, par M. WILHELM.
  4. Romance chanté par M. DEGRAVE.
  5. Chansonnette par M. FORT-DEVIENNE

Dans le cours de la soirée, une quête sera faite en faveur de la société d'Alsace-Lorraine.

## Faits Divers

— LES PIERRES DE CABANAC. — Sous ce titre, la Gazette du Languedoc publie l'étrange récit qu'on va lire :

C'était le 7 octobre de cette année, dans une petite ferme située dans la commune de Cabanac, canton de Candours. Une pauvre femme était, sur le soir, tranquillement assise au coin de la cheminée, lorsqu'elle entend tout à coup un bruit singulier qui se produisit tout près d'elle. Elle émit seule, attendant son mari. Le bruit augmente et elle voit une pierre tomber de la cheminée dans son pot-au-feu.

Une seconde pierre suit la première, puis une troisième; le mari arrive sur ces entrefaites, et cherche d'abord à calmer la frayeur de sa femme, qui venait de raconter ce dont elle a été témoin.

Mais voilà que de nouvelles pierres tombent d'un plancher parfaitement joint, et forcent le mari à reconnaître l'étrangeté de ce fait.

Le fermier n'en fait ni une ni deux, il prend son fusil, fait le tour de son logis, décidé à demander raison à l'imprudent qui se permet ainsi de troubler son repos.

Il ne voit rien...  
Rentré chez lui, il est de nouveau reçu par des pierres qui tombent par intervalles, de la même manière.

Ces pierres que le hasard nous a fait voir, ces jours-ci, sur les lieux même où elles tombaient, sont tantôt des débris de tuile cuite, tels que ceux qui proviennent d'une démolition, et en tout, d'ailleurs, pareils aux matériaux que l'on retire d'une église que la foudre a détruite il y a peu d'années, et que l'on reconstruit quelques pas plus loin.

La soirée et la nuit se passent au milieu des préoccupations sans nombre de ces pauvres gens; quel motif un mauvais génie pourrait ainsi de leur en vouloir.

Le lendemain, le même phénomène se reproduit dans la matinée et dans la journée, on se décide à aller chercher le seul savant du village, le curé. Celui-ci cède aux instances qui lui sont faites; et, d'un autre témoin, se rend, sur les huit heures du soir, à la ferme. Ils ne sont pas à cent pas de cette maison, qu'ils sont aussitôt assaillis par des pierres qui leur partent dans toutes les directions, les uns perpendiculairement les autres horizontalement. Aucune ne les touche, mais toutes les effleurent avec une précision des plus surprenantes. On arrive, en cette singulière compagnie, à la ferme, où le même phénomène se reproduit à courts intervalles.

On sonde les plafonds, les carrellements, les alentours, et chacun de reconnaître qu'il y a dans ce fait un phénomène inexplicable. Les prières étant toujours l'auxiliaire le plus naturel du prêtre, le curé cherche à calmer cette famille terrifiée par la récitation de prières dont le résultat fut la cessation presque immédiate de la chute de ces pierres.

Le curé se retire et ces braves fermiers, ne voulant pas passer la nuit dans ce lieu, vont au village voisin.

Durant le trajet, le fermier fut frappé violemment par une pierre, et le curé et ses compagnons sentirent plusieurs pierres les

effleurer jusqu'à l'endroit où ils les avaient senties d'abord.

Durant deux ou trois jours, les mêmes phénomènes se reproduisirent. Il n'est bruit que de ces faits dans le rayon de cette petite localité. On se rend en foule à Cabanac, et chacun, croyant ou croyant, de reconnaître qu'une main invisible lance des pierres, tantôt de l'intérieur, dans des conditions tout à fait contraires aux lois de la pesanteur.

Ce que voyant, le curé d' Cabanac et deux de ses confrères voisins se décidèrent à appeler les bénédictions du ciel sur ce lieu qui semblait maudit, et résolurent de bénir la ferme le 11 octobre.

Les trois prêtres et plusieurs témoins assistèrent à cette cérémonie durant laquelle les pierres tombèrent plus rarement. Un caillou tomba cependant au pied de la croix devant laquelle on pria, et l'un des prêtres fut touché assez vivement par un débris de tuile.

Le 12, le phénomène disparaît toute la journée. Nos braves gens croient que c'est fini. Mais, le 23, le sabbat recommence, sur le soir, dans les greniers: les pierres tombent comme la première fois.

La frayeur gagne de nouveau nos fermiers qui veulent, dès le soir même, se réfugier dans l'habitation de leur maître, toute voisine de la ferme. Les pierres se poursuivent dans l'air et dans l'habitation du propriétaire qui peut à son tour certifier du fait. Le lendemain soir, avant d'aller passer la nuit ailleurs que dans leurs fermes, nos pauvres gens étaient allés autour de leur table pour souper. Une pierre tombe au milieu d'eux, casse leur soupière et renverse leur modeste repas.

Le même soir, une pierre effleure la tête d'une jeune fille, touche son ouvrage, son bras, et, comme si une main invisible la conduisait, va frapper la pendule, enlève les rouages et brise la glace, tandis qu'on croirait que des pierres vont de bas en haut dans la caisse de cette pendule.

Nos gens n'y tiennent plus et, espérant que le sort qui les poursuit est attaché aux murs de leur ferme et aux champs qu'ils exploitent, décident qu'il faut déménager. D'accord avec leur propriétaire, ils fixent au lendemain 25 le jour de leur départ. Le lendemain, tandis qu'on range les grains dans les sacs, les pierres continuent de tomber dans la pièce du bas.

Mais le fermier et sa femme ne devaient pas en être quittes et ne paraissent pas en avoir fini avec ces épreuves.

Ils ont bien changé de résidence; mais le phénomène les poursuit eux seuls. Dans les champs, le fermier se sent violemment frappé par un bâton, qu'il ramasse derrière lui, et il ne voit rien autour de lui. Sur le soir, les pierres tombent encore dans leur nouvelle habitation. Mais la nuit surtout, à la faveur des ténèbres, ces deux pauvres individus sont victimes de traitement que ces êtres insaisissables leur font subir.

Dans la nuit du 30 au 31, ces pauvres gens étaient couchés chez des voisins, et ils se trouvaient six dans la même chambre, quand il se sentent frappés avec force, et ce qu'il y a de plus dur et de plus à reconnaître que l'imagination, l'hallucination n'est en rien dans ce fait, c'est que la femme surtout est meurtrie au visage, et qu'on a remarqué des taches de sang.

Telle est en raccourci l'histoire que nous venons de recueillir de plusieurs témoins. Ces lignes ne sauraient être, on le comprend, un procès-verbal en règle. L'auteur ne peut avoir une telle prétention. Elles sont plutôt le prélude, la préface de quelque chose de plus sérieux, de complet, qui devra un jour occuper l'opinion publique sur ce phénomène si singulier.

Nous avons entendu plusieurs témoins et tous disent la même chose. Qu'on interroge de préférence des laïques, un entre autres, qui traitant de contes, de fables, ce dont on lui parlait, voulut voir par lui-même; entré dans la ferme, il commande à ces êtres invisibles, que les bonnes gens de l'endroit appellent en toute simplicité le diable, de jeter une pierre, et au même instant, comme si on assistait à une scène de spiritisme, la pierre demandée tombait au pied de notre individu, qui fut obligé de croire à son tour. Le digne ecclésiastique qui le premier nous a parlé de ces faits, nous disait qu'un soir, il exposa dans cette chambre maudite une re-

lique. Les pierres tout aussitôt prirent en tombant une autre direction.

Nous en avons dit assez pour exciter l'attention de nos lecteurs.

Avant d'arrêter notre jugement sur de pareils phénomènes, nous voulons attendre l'explication que la science doit nous donner: avant de croire au surnaturel, il faut aujourd'hui épuiser tous les raisonnements de l'ordre naturel; nous les attendons pour les communiquer à nos lecteurs, si jamais la science fait à Cabanac l'honneur de s'occuper de lui, ADOPHE DE LIMBAC.

Novembre 1871.

## Variétés

### M. ORDINAIRE

Ce n'est vraiment pas payé! Être mis en demi-solde pendant un mois pour avoir désigné ses collègues sous le terme générique et peu flatteur d'assassins, c'est là un encouragement à la diffamation tellement sérieux, que je demande à abandonner désormais les fonctions désagréables de diffamé pour embrasser définitivement la carrière de diffamateur.

Il est bien inutile, en effet, que la Constitution déclare les représentants de la nation inviolables, s'il est permis à ces messieurs de se violenter entre eux, à un bon marché aussi fabuleux. Du moment que, en déboussant la modique somme de 570 et quelques francs, M. Francisque Ordinaire, député de Lyon, a pu se payer l'agrément de faire des rapprochements historiques entre l'Assemblée nationale et feu Dumolard, on se demande ce qui serait arrivé si ce fougueux démocrate, en veine de largesses, était allé jusqu'à sacrifier son mois tout entier.

En mettant cinq francs de plus, pouvait-il se dire, j'aurais peut-être eu le droit d'entamer un pugilat avec le président; en y allant de mes 750 francs nets, je fais le pari, au premier jour, de tirer le canon en pleine Assemblée.

On m'objectera, il est vrai, que la censure parlementaire dont a été frappé M. Ordinaire doit être affichée, sur placards spéciaux, dans toutes les communes de la circonscription où il a été élu. Mais je ferai remarquer que cette objection n'en est pas une, car le député du Rhône, exposé ainsi, sous tous les grillages de mairie, à la vénération des électeurs lyonnais, ne manquera pas de faire cette réflexion toute simple :

— J'insulte l'Assemblée; aussitôt, moyennant un léger salaire, elles s'empresse de payer mes frais d'affichage. On n'est vraiment pas plus galant !...

Le point délicat pour M. Ordinaire, c'est qu'il en est de l'insulte publique comme des exercices sur la corde roide. Il faut aller de plus fort en plus fort, sous peine de dégoûter promptement la galerie. Dans la comédie humaine, comme dans celle du théâtre, les effets les plus dramatiques sont ceux qui s'usent le plus vite. C'est très bien d'appeler les gens assassins! et cela sonne haut. Mais, après assassins! tout ce qu'on pourra dire semblera fade en comparaison, et je ne vois plus guère d'autre ressource, pour réveiller l'attention, que d'amonceler au pied de la tribune aux harangues une vingtaine de cadavres au moins...

Les membres de la Commission des grâces n'ont pas plus besoin de mes conseils pour faire leur métier que je n'ai besoin de leurs pour faire le mien; pourtant, si un avis désintéressé peut leur être agréable, je les prie de bien vouloir jeter un coup d'œil sur la façon dont la diffamation est réprimée en matière de presse. Il y a peut-être là un moyen de combler la lacune que je signale tout à l'heure dans le Code pénal des assemblées parlementaires.

Dans la corporation décriée dont je fais partie, il nous arrive à tout moment de léser d'un coup de plume l'honneur ou les intérêts d'un individu. A peine avons-nous émis, par exemple, cette opinion purement commerciale que les chaussures dites *inusables* dans tel magasin, telle rue, tel numéro, respirent au bout de huit jours le dénuement par tous les pores, que nous voyons aussitôt le cordonnier mis en cause nous intenter une forte action en dommages-intérêts, sous prétexte d'excitation à la haine et au mépris des bottines, les unes contre les autres.

selle, reprit Brulard d'une voix humaine, j'en ai plus rien à dire, car si tu avais le malheur d'oublier un seul de ses ordres...

— Mon père, je suis très contente de lui jusqu'à présent, et, s'il faisait mal une fois par hasard, je vous demanderais de me charger de le gronder.

— Allons, allons, c'est convenu, dit Brulard. Tu peux t'en aller tranquillement si mademoiselle le permet.

Clématite fit un signe de tête gracieux, et Carmagnole s'éloigna en se grattant l'oreille.

— Ces gens-là sont bien heureux de te servir, reprit Brulard en contemplant sa fille avec une admiration passionnée; mais si tu veux m'en croire, tu ne les gâteras pas trop. Dis-toi que c'est une mauvaise race qui ne voit jamais dans la bonté que de la faiblesse, et dans l'indulgence que de la peur. Au surplus, fais comme tu voudras, mon minet, car s'ils s'emancipaient par trop, je saurais toujours les remettre à la raison, et je ne souffrirais pas que les choses se passent comme au château, où les domestiques sont plus maîtres que les maîtres eux-mêmes?

— Comment le savez-vous? demanda vivement Clématite.

— C'est le bruit du pays.

— Vous n'avez donc toujours pas revu M. Jacques?

— Que veux-tu que je voie ce monde-là, qui fait le fier avec les bourgeois et qui se laisse toucher la main par les

Or, je le deman, e, est-il permis à un député, à un homme qui sait ce que c'est que les lois puisqu'il en fabrique, de traiter ses collègues avec des épithètes que tous les dictionnaires se refusent à insérer, tandis que nous autres journalistes, pauvres hères, nous n'avons pas le droit, sans qu'il nous en coûte des sommes folles, d'émettre nos avis motivés sur le plus simple des ressemblances? C'est inique. Dans un temps comme le nôtre, où, pour la moindre peccadille, un journaliste est condamné à trois années de prison, — dont une bissextille, — peut-on concevoir que, en pleine Assemblée nationale, un personnage plus ou moins politique profite de ce qu'il confectionne des lois à l'usage de tout le monde, pour se donner le malin plaisir de les fouler aux pieds individuellement?

Si une jurisprudence aussi cocasse parvient à s'établir, j'avertis le parquet qu'il aura à statuer prochainement sur une série innumérable de quiproquos judiciaires. Un citoyen qui aura rencontré un jour le ministre de l'intérieur ou le ministre des travaux publics dans la rue, et qui aura roué de coups l'un ou l'autre de ces hauts dignitaires, ne se gênera pas pour exposer ainsi sa défense devant le tribunal:

— Mon Dieu! je n'avais aucune raison d'en vouloir personnellement à M. Casimir Périer ou à M. de Larcy; mais, étant bon logicien naturellement, j'ai cru que ces façons d'agir, qui posent bien un député, n'étaient pas faites pour rabaisser la condition d'un simple électeur comme moi.

Poursuivant ma consultation à l'adresse de la commission des grâces, j'ajoutai encore ceci: Fût-on le plus pur de tous les démocrates, fût-on le produit le plus remarquable du club de la rue Grolée, il n'est rien de tel, voyez-vous, comme 15 ou 20,000 francs de dommages-intérêts pour vous faire rentrer un homme dans le chemin des convenances et dans l'alignement de la langue française. Nous autres, qui ne sommes pas inviolables et qui avons été élevés dans cette crainte du ministère public qui est le commencement de la sagesse, nous savons le prix des mots comme si nous l'avions numéroté nous-mêmes. Ainsi, pour désigner quelqu'un, nous nous servons très rarement du mot d'assassin, sachant fort bien que c'est là un de ces vocables, très haut cotés, qui mènent tout droit leur homme à la guillotine.

M. Francisque Ordinaire me paraît être très novice dans l'art d'injurier ses semblables. Il ignore ce juste tempérament des choses qui fait qu'un homme peut débiter toutes sortes d'impertinences sans jamais se faire mettre à la porte de la compagnie où il se trouve. C'est un vice d'éducation première qui peut se réformer. Les recommandations et les préceptes n'y feront rien, c'est vrai; mais quelques milliers de francs de dommages-intérêts y contribueraient efficacement, je crois.

L'année dernière, à peu près à pareille date, M. Ordinaire, alors capitaine d'état-major dans l'armée de Garibaldi, à Autun, débutait brillamment dans ce rôle de « fort en gueule » où il a fait depuis de si grands progrès. Les feuilles radicales, en traçant ces jours-ci la biographie du jeune député, ont oublié ce trait, que je leur recommande pour les retouches à faire sur l'édition primitive.

M. Ordinaire, en sa qualité de capitaine, avait donc assisté à l'attaque contre Dijon. — occupé par les Prussiens, — dans la journée du 26 novembre. L'attaque avait été repoussée, malgré l'élan des troupes garibaldiennes qui, secondées par quelques bataillons de nos mobiles, avait vaillamment fait leur devoir. Au retour de l'expédition, le capitaine Ordinaire publia tout chaud tout bouillant une relation de l'affaire, qu'il adressa à toute la presse démocratique des alentours. J'ai encore devant les yeux l'éblouissement de ce récit ossianique: au milieu d'hymnes à Garibaldi, de dithyrambes en l'honneur de la République universelle, d'uu salmigondis de substantifs guerriers et d'épithètes chargées à mitraille, l'auteur accusait formellement un bataillon des

Aux amateurs de bonnes valse dansantes, recommandons en deux nouvelles: 1° CHANTS DU CREPUSCULE, remplie de mélodies originales. Elle est de Deransart, auteur du grand succès: Les Lilas, valse. 2° LES BORDS DU NECKAR de J. Klein. C'est certainement la meilleure de toutes les valse écrites par cet auteur. Chaque valse 2 mains 2 fr.; à 4 mains 2 fr. 50 franco) Alph. Leduc, 35, rue Le Peletier, Paris. 156

Basses-Pyrénées d'avoir fait échouer l'attaque contre Dijon par ses insignes lâchetés.

Il paraît que les officiers pyrénéens n'étaient pas sensibles à la poésie, car, à peine eurent-ils connaissance de ce nouveau succès, se cotisèrent pour aller d'aller demander réparation à son auteur. Ce fut Menotti Garibaldi qui arrêta court ces projets, et voici comment: Par une lettre signée de son nom et publiée dans les journaux de la localité, Menotti traita tout net l'auteur du récit de la bataille de Dijon de « menteur » et rendit publiquement témoignage à la belle conduite des mobiles pyrénéens, en protestant contre « les calomnies indignes » dont ils avaient été l'objet.

C'est à la suite de cet incident que M. Ordinaire fut amené à donner sa démission de capitaine d'état-major dans l'armée garibaldienne.

Comme on le voit, il avait été censuré par Garibaldi avant de l'être par le président Grévy. La première censure n'a pas prévenu la seconde, la seconde n'a pas prévenu sans doute la troisième, qui ne préviendra pas davantage toutes autres. Les journaux radicaux affirment d'ailleurs qu'il le mot lancé l'autre jour par M. Ordinaire à la Chambre « assure définitivement sa réélection ». Un tel résultat n'a rien de décourageant pour un député, — au contraire. Le jour où le député insulteur sera véritablement découragé, par exemple, c'est lorsque, en se foulant, il en arrivera, comme le journaliste, à faire cette réflexion-ci:

— J'ai été joliment bête tout de même de faire un mot avant-hier. J'aurais bien mieux fait d'acheter, pour cinq mille francs de rente 3 pour 100. EMILE VILLEMOT.

(Gaulois)

## MODES

Madame EDOUILLY a l'honneur d'annoncer aux dames de Roubaix qu'elle vient d'ouvrir un magasin de modes (aux Quatre Saisons) rue Pellart, n° 5 et les invite à venir visiter son bel assortiment de fleurs et de plumes de premier choix ainsi que rubans et turquoises.

Ayant nouvellement reçu plusieurs modèles de Paris (haute nouveauté) pour dames demoiselles et enfants, elle espère que son genre de travail plaira au bon goût de ces dames et qu'elles l'honoreront de leurs visites.

English spoken.—Fashionable millinery. 1610

## THÉÂTRE DE ROUBAIX

Lundi 18 Décembre 1871

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE  
Tout enfant accompagné d'une personne aura droit à son entrée gratuite.

Les trois gamins, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Clairville.

Tableaux lumineux, présentés par l'opticien DUVIQUET.

Une visite de noces, comédie en un acte de M. Alexandr. Dumas fils.

On commencera à 7 heures

EN VENTE  
CHEZ J. REBOUX, LIBRAIRE  
RUE NAIN, N° 1  
SEUL

## GUIDE OFFICIEL DES VOYAGEURS

SUR TOUS LES CHEMINS DE FER  
de Belgique

Prix: 30 centimes

puisque nous en sommes là-dessus, je te dirai que je te trouve beaucoup trop camarade avec ta femme de chambre. Cette petite Tronquette est gentille, mais elle est familière comme un chien d'aveugle, et si tu n'y prends pas garde elle finira par te manger dans la main... enfin elle s'assoit à ton côté dans ta chambre... il n'y a pas à dire j'ai vue; lui en avais-tu du moins donné la permission?

— Elle ne me l'avait pas demandée, mon père.

— Eh bien! c'est un tort, que tu aurais dû lui faire sentir, car, enfin, c'est une domestique... eh... eh... eh...

— Mais, mon père, dans notre position... je craindrais...

— Et que craindrais-tu?

— Qu'on ne me rappelât...

— Que j'ai été valet de chambre?

Clématite répondit par un geste affirmatif qu'elle accompagna d'un tendre regard, comme si elle voulait consoler son père de ce pénible souvenir.

— Eh bien! qu'ils viennent me le dire à moi que j'ai été valet de chambre, reprit Brulard d'une voix dont l'expression était indéfinissable et je leur répondrai que ce valet de chambre a été leur maître à tous; qu'il les a fait trembler; qu'au moindre froclement de ses sourcils, ils reentraient sous terre comme le ver que la bêche a mis un instant au soleil. Les imbéciles! c'est justement parce que j'ai eu l'esprit et le courage de sortir de ma position, et

qu'eux ont été assez bêtes et assez lâches pour rester dans la leur, que je les méprise et que je ne veux pas qu'ils se familiarisent avec nous. Cependant, ma biche, si ça t'amuse de faire assiéger Tronquette dans ta chambre, il ne faut pas que ce que je te dis là te gêne, entends-tu bien? Tu es la maîtresse ici. Cette petite est drôlette; fais-en un joujou, si tu aimes mieux cela qu'une femme de chambre... eh... eh... eh... et après tout, tu as peut-être raison; si ces gens-là ne sont pas précisément nos egards, ils ont droit du moins à nos regards, et...

Brulard fut interrompu par l'arrivée de son jockey Carmagnole, qui venait voir si le souper était terminé, afin de mettre en ordre la salle à manger.

— Qui t'a demandé ici, drôle? s'écria Brulard d'une voix stridente. T'a-t-on sonné, appelé, ou viens-tu ici pour espionner les maîtres, comme vous faites tous depuis le commencement du monde? Retourne à ta cuisine, et ne remets les pieds ici que lorsque le bruit des chaises l'aura dit que nous quittons la table. Eh bien! maraud, qu'attends-tu encore pour obéir, et pourquoi me regardes-tu avec des yeux de grenouille effarée? N'as-tu pas compris ce que je te disais?

— Si, monsieur; mais mademoiselle m'a dit de venir toujours de temps en temps dans la salle à manger pour savoir si l'on n'avait besoin de rien et alors je suis venu.

— Ah! si c'est pour obéir à mademoi-

paysans? Crois-tu que M. Jacques est allé dimanche dîner au cabaret du Grand-Saint-Hubert, et qu'il y a trinqué avec tous les gouspains un village? Il y a des gens qui ne savent pas tenir leur rang. Son père était déjà la même chose.

— C'est bien gentil à lui de n'être pas fier, répondit Clématite avec l'accent de la sensibilité.

— Pas fier... pas fier... c'est une question: moi je crois que si l'fréquenté ces gens-là, c'est pour se dispenser de voir ceux qui se rapprochent davantage de lui.

Au surplus, ça m'est bien égal, et je le laisse bien pour ce qu'il est, lui, sa mijaurée de sœur, son brutal de Vivant et sa vieille folle d'Andrienne.

— Eh bien! mon père, je ne pense pas comme vous, répondit Clématite avec une fermeté douce, et, à votre place, j'aurais voulu faire ma paix avec le château. Vous avez été élevé là; M. Jacques est mon frère de lait; ils ne vous ont jamais fait de mal...

— Tu veux que je m'expose à une humiliation... si cela te faisait bien plaisir, je risquerais une démarche, mais tu peux être sûre d'avance qu'elle sera mal accueillie.

— Vous m'avez mal comprise, mon père. C'était dans les premiers temps de leur retour au pays qu'il fallait faire comme tout le monde, aujourd'hui ce serait peut-être trop tard, et je crois qu'il ne nous reste plus qu'à attendre une occasion favorable, qui peut, au surplus,

se présenter d'un moment à l'autre.

Brulard attachait sa fille un regard pénétrant; mais presque aussitôt il baissa les yeux comme s'il craignait de la laisser lire dans sa pensée, puis il se leva brusquement de table, courut à sa fille les bras ouverts, et la serra contre sa poitrine, en lui disant à demi-voix:

— Tu es un amour d'enfant, et si le diable ne se mêle pas trop de nos affaires tout ira bien un jour... eh... eh... eh...

La suite au prochain numéro

CHEMIN DE FER  
DE SEVILLE, XÈRES, CADIX.  
PAIEMENT PAR ANTICIPATION D'UN SEMESTRE D'INTÉRÊTS.

AVIS. — Depuis le 25 novembre, le coupon d'intérêt du 1<sup>er</sup> semestre de 1871 est payé à la caisse de MM. LES FILS DE GUILLEON JEUNE, banquiers à Paris, 73, rue Blanche, à tous les obligataires qui adhèrent à la transaction du 3 avril 1870.

Le semestre d'intérêt est de CINQ FRANCS pour chacune des obligations que la transaction substitue aux obligations actuellement existantes, soit fr. 1,42 c. 1/2 à recevoir sur chaque titre d'obligations en circulation.

Le dernier délai de 2 mois, accordé par la loi espagnole aux obligataires pour adhérer à la transaction, devant être ouvert très prochainement, les obligataires qui voudront toucher le montant du coupon payé par anticipation sont invités à envoyer immédiatement leurs titres et leur adhésion à MM. LES FILS DE GUILLEON JEUNE, chargés d'effectuer le paiement. 1590